

## Le projet

L'objet de la présente demande d'enregistrement est l'augmentation de l'effectif pour passer à 35 000 emplacements de volailles.

L'extension se fera sans construction de poulailler ni travaux supplémentaires, les bâtiments existant ayant une surface suffisante pour l'élevage de cet effectif.

	Poulailler B2	Poulailler B3	Poulailler B4	Total
Surface interne du bâtiment	400 m <sup>2</sup>	750 m <sup>2</sup>	750 m <sup>2</sup>	1900 m <sup>2</sup>
Nombre de volailles par lot	2000 dindes	16 500 poulets de chair	16 500 poulets de chair	35 000 emplacements de volailles
Nombre de bandes par an	2,7	7		
Durée d'élevage	120 jours	42 jours		

Le mode d'élevage sera le même qu'actuellement.

La production annuelle sera d'environ 210 000 poulets de chair et 5400 dindes.

### Situation ICPE après projet (cf. tableau page suivante) :

Désignation de l'activité	Rubrique de la nomenclature	Classement
Volailles, gibiers à plumes (établissements d'élevage, vente, etc., de)  Installations dont les activités ne sont pas classées à la rubrique 3660 et détenant un nombre d'emplacement pour les volailles et gibier à plumes supérieur à 30 000  Quantité : 35 000 emplacements	2111-2	Enregistrement
Stockage de gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2  La quantité stockée susceptibles d'être présente est de 4,5 t (3 cuves de 1,5 t) < 6t	4718	Non classé

Le parcellaire du plan d'épandage connaît des modifications par rapport à la situation actuelle. Le plan d'épandage est présenté en annexe 12.